

Sainte-Thérèse, le 8 septembre 2014

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Régie intermunicipale des déchets de la Rouge  
688, chemin du Parc Industriel  
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

N/Réf. : 7522-15-01-00001-04  
401174577

**Objet : Implantation et exploitation d'un système de captage de biogaz**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 4 mars 2014, reçue le 28 mars 2014 et complétée le 26 août 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Implantation et exploitation d'un système de captage actif de biogaz sur le lieu d'enfouissement technique en exploitation et raccordé à la torchère à flamme invisible en opération sur le lieu d'enfouissement sanitaire fermé.

Le projet se réalise sur le lot 18 Ptie, rang Ouest de la Rivière Rouge, canton de Marchand, route 117 Sud, ville de Rivière-Rouge, MRC Antoine-Labelle.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Rapport « *Demande de certificat d'autorisation - Implantation d'un réseau de captage du biogaz - LET de Marchand* », daté du 4 mars 2014, signé par Catherine Verreault, M.Sc., M.Sc.A., WSP, avec des annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques intitulée « *Exploitation d'un réseau de captage et de destruction de biogaz* », datée du 10 avril 2014, signée par Marlène Perrier, secrétaire-trésorière adjointe, Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, avec des annexes;

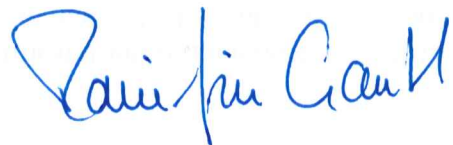
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques intitulée « *Demande d'information, demande de certificat d'autorisation pour la prolongation d'un système de captage du biogaz sur le lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* », datée du 26 août 2014, signée par Catherine Verreault, M.Sc., M.Sc.A., WSP, avec des annexes;
- Plan # 141-13051-00\_F01 intitulé « *Vue en plan arrangement général du réseau d'évacuation du biogaz* », daté du 4 mars 2014, signé et scellé par Marlène Demers, ing., WSP;
- Plan # 141-13051-00\_F02 intitulé « *Coupes et détails typiques* », daté du 4 mars 2014, signé et scellé par Marlène Demers, ing., WSP.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



MJG/RM/cp

Par : Marie-Josée Gauthier  
Directrice adjointe de l'analyse et  
de l'expertise de Lanaudière et  
des Laurentides

Pour : Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides